



Coordination Nationale Interprofessionnelle Syndicat des Professionnels de Santé

Le 24 septembre 2026

**Le syndicat CNI appelle à la grève
le 29 septembre pour les salaires,
le pouvoir d'achat et l'égalité professionnelle !**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réuni pour défendre l'avenir des agents de la fonction publique, le syndicat **CNI** appelle l'ensemble des hospitaliers à se mettre en grève le **29 septembre prochain**.

Face à une situation économique et sociale critique, marquée par la persistance de l'inflation et le tassement continu des rémunérations, le syndicat CNI porte haut et fort les revendications légitimes des agents à travers huit axes majeurs :

- **Des mesures salariales générales** : exigence d'une revalorisation significative de la valeur du point d'indice.
- **L'indexation sur l'inflation** : il est urgent de garantir l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation pour stopper l'érosion continue du pouvoir d'achat.
- **La refonte des grilles indiciaires** : la CNI réclame des mesures de revalorisation et une refonte complète des grilles permettant, dans chaque catégorie, une véritable progression de carrière, la sortie des débuts de carrière du niveau du Smic, ainsi qu'une revalorisation spécifique des métiers à prédominance féminine.
- **Le rétablissement de la GIPA** : la CNI demande le rétablissement immédiat du versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat.
- **La protection sociale et la santé** : la CNI demande le retour à 100 % des rémunérations versées aux agents en congé maladie ordinaire et l'abrogation définitive du jour de carence qui constituent des impératifs de justice sociale.
- **L'égalité réelle** : la CNI exige l'égalité salariale et professionnelle effective entre les femmes et les hommes.
- **La transparence salariale** : des garanties concrètes sont exigées sur la mise en œuvre effective de la directive européenne sur la transparence salariale, assorties de moyens réels pour mener à bien les politiques d'égalité.
- **La complémentaire santé et la prévoyance** : la CNI demande la prise en charge de la complémentaire santé collective et prévoyance à haut niveau de garantie.

Parce que le service public ne peut reposer sur la précarité de celles et ceux qui le font fonctionner au quotidien, **le Syndicat CNI appelle l'ensemble des agents de la fonction publique à se mobiliser massivement et à rejoindre le mouvement de grève le 29 septembre**.

Florent LIEVEAUX
Président National du Syndicat CNI

Syndicat CNI

Adresse : 2, rue de la Milétrie – CS 90577 – 86021 POITIERS Cedex

Tél : 06 64 41 78 65 / Courriel : secretariatnationalcni@gmail.com / Site : www.syndicat-cni.org